

dant leurs examens uniformes ; à s'opposer à ce que des laïques non brevetés enseignent ; enfin à instituer le *certificat d'études* qui couronnerait le cours primaire. Cette dernière innovation mettrait les autorités en mesure de savoir combien d'élèves sortant des écoles primaires ont étudié avec succès les différentes matières du programme officiel. ”

Voilà ce que j'ai proposé !

Que l'on veuille bien remarquer que la mise en pratique de ces propositions obligerait les maîtres à donner des preuves tangibles de leurs aptitudes pédagogiques et forcerait les municipalités à s'occuper sérieusement des écoles de leur circonscription.

Wilfrid est d'avis que je ne vas pas assez loin. Libre à lui, je ne lui adresserai pas d'injures pour cela. Mais de son côté, qu'il ne cherche pas à me ridiculiser aux yeux de ses lecteurs, et ait assez de loyauté pour ne pas suspecter la sincérité de ma conduite.

J'aurais passé sous silence les attaques aussi inopportunes qu'injustes de mon confrère, si dans la *Patrie* du 30 octobre il ne revenait à la charge dans des termes qui me font un devoir de me défendre.

Dans son deuxième article, Wilfrid fait le faufaron et m'accuse, sans aucune preuve, de *lâcheté* et de *trahison*.

Ah ! par exemple, voilà du propre.

Je ne citerai pas les aménités du brave lutteur qui se cache derrière l'anonyme, car chacun a pu les lire dans la *Patrie*.

Ce qui met Wilfrid en fureur, c'est le passage suivant des propositions citées plus haut : “ Il resterait à qui de droit à s'opposer à ce que des laïques non brevetés enseignent ”.

Il conclut que j'invite “ le clergé à exclure de l'enseignement quelques institutrices laïques sans brevet et passe sous licence tant de religieuses et de religieux qui sont dans le même cas ”.

Donc je suis un *lâche* et un *traître* parce que je m'oppose à ce que les laïques non brevetés enseignent et que je n'invite pas les autorités à imposer le brevet de capacité aux instituteurs congréganistes. Wilfrid, je vous renvoie avec mépris les épithètes de *traître* et de *lâche* que vous avez l'audace de me décerner. Ces qualificatifs vous siéront mieux qu'à moi, je vous dirai pourquoi dans un instant.

En attendant, permettez-moi de vous dire que vous êtes un ignorant ou un naïf.

Vous êtes un ignorant, si vous ne savez pas que sur les 7770 instituteurs catholiques qui composent le corps enseignant primaire de notre province, 4,700 sont des laïques, et que sur ce nombre plus de mille titulaires enseignent sans avoir subi d'examen ou avoir suivi un cours dans une école normale. C'est contre cet abus que je me suis élevé ; je veux protéger ceux qui font de l'enseignement une carrière, contre les personnes qui entrent dans cet état sans vocation, *en attendant*. Et vous êtes un naïf, si connaissant ces chiffres, vous assimilez les instituteurs laïques non brevetés qui dirigent une classe, on ne sait comment et pourquoi, et vivent isolés, sans direction aucune, aux instituteurs congréganistes qui, bien que n'ayant pas tous des brevets, enseignent par vocation et sont soumis à une surveillance sérieuse. Si les parents ne sont pas contents des classes dirigées par les religieux ou les religieuses, qu'ils portent plainte au conseil de la communauté, qui forme une corporation responsable de ses membres. Enfin de compte, si les communautés ne veulent pas se rendre aux désirs légitimes des parents, ce qui arrive très rarement, eh ! bien, les pères de famille sont toujours libres de changer de maîtres.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de juger cette question à son mérite. Les congrégations étant soumises aux autorités diocésaines, c'est aux évêques à donner la direction en cette matière.

Tout récemment, la *Patrie* n'a-t-elle pas rendu hommage en ce sens à S. G. Mgr Bégin.

Avant de traiter le dernier point de mon travail, relevons encore une bourde que Wilfrid commet sans doute, faute de mieux savoir. Il dit, dans ce que je cite de lui plus haut “ que j'invite le clergé à exclure de l'enseignement, etc. ” mais votre correspondant ignore donc que le comité catholique est composé d'un nombre égale d'évêques et de laïques ? et par conséquent que je me suis adressé autant aux laïques qu'au clergé.

Voyez-vous, la mise en scène aurait manqué son effet, si on eût parlé d'une manière conforme à la vérité. .